

ACTUALITÉS PRIME HEURE

Votre source fiable au Canada pour recevoir des nouvelles de l'industrie concernant l'innovation, la technologie, le développement durable et l'économie.



Prime Time NEWS est accessible à tous. **Abonnez-vous aujourd'hui !**

« Dans la complexité, trouvez la simplicité. Dans la discorde, trouvez l'harmonie. Au milieu de la difficulté se trouve l'opportunité. »

Albert Einstein

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Avril 2024

Le Canada survivra-t-il à la réglementation?

Depuis le début du siècle, chaque industrie a fait des efforts pour intégrer la durabilité dans ses gammes de produits, mais avec plus ou moins de succès. Bien sûr, la durabilité, telle qu'elle était initialement définie, impliquait de porter une attention particulière aux aspects économiques, environnementaux et sociaux d'une entreprise. L'on met maintenant l'accent sur une durabilité focalisant essentiellement sur l'aspect environnemental. C'est peut-être la raison pour laquelle les principaux groupes de pression du milieu des affaires au Canada, telles que la Chambre de commerce du Canada et le Conseil canadien des affaires, laissent entendre que cette attention excessive engendre des répercussions négatives sur l'économie, en raison d'une productivité très faible et en déclin, d'un des PIB par habitant les plus bas de l'OCDE, et que dire du sérieux manque d'investissements qui pourraient stimuler la croissance économique, y compris les investissements étrangers directs. **Ces problèmes sont catastrophiques sur le plan économique.**

L'industrie CASE continue de se concentrer sur la durabilité, comme le montrent clairement de nombreux rapports annuels impressionnants sur la durabilité qu'ont présentés des entreprises membres de l'ACIPR. Le recyclage a été l'un des premiers mouvements à connaître un intérêt marqué au début des années 2000, avec des programmes de recyclage qui ont subséquentement été mis en œuvre dans chaque province, et l'industrie de la peinture se place aujourd'hui parmi

et agents de réticulation biosourcés. La part de marché dans cet espace estime de manière généreuse que 10 % de ces intrants se trouvent maintenant dans les formulations de produits, et cela inclut toute quantité d'ingrédients biosourcés, aussi minuscule soit-elle. Bien que des solutions sans biocides soient en cours de développement, le processus se fait très lentement et ne représente aujourd'hui encore que 10 % du total. Et, souvent, lorsqu'elles sont utilisées dans les formulations de produits, elles ne répondent pas aux milliers de besoins en matière de produits différents dans plusieurs secteurs industriels.

Le marché des revêtements d'origine biologique peut prospérer et devenir fonctionnel, mais pas si les organismes de réglementation canadiens réglementent de manière excessive, et ce, sans bien comprendre les impacts économiques par rapport aux énormes avantages qui peuvent être tirés. Cela demande de trouver le bon moment pour mettre en place de nouveaux règlements afin de laisser la place à l'innovation pour établir des approches plus durables. Personne ne peut courir avant d'apprendre à marcher! Les demandes de solides produits fonctionnels provenant des clients commerciaux/industriels dans tous les secteurs industriels ne cesseront pas, et les consommateurs de produits au détail non plus. Les organismes de réglementation doivent comprendre que ces produits sont déjà durables, par définition, alors qu'ils prolongent encore et encore le cycle de vie de nombreux biens de valeur, et ce, dans plusieurs secteurs de l'industrie. Il a été avancé que les produits du secteur CASE sont essentiels à d'autres secteurs industriels, ce qui représente 70 % du PIB du Canada! Pensez à la durée de vie utile d'une terrasse en bois ou d'une clôture en bois extérieurs si un traitement, quel qu'il soit, n'y était pas appliqué, surtout en raison des hivers canadiens. Ensuite, il faut aussi tenir compte des composants essentiels pour les automobiles, les équipements pour l'aérospatiale et les industries; les appareils médicaux ; l'emballage de tous genres pour profiter d'aliments accessibles et nutritifs distribués aux populations vulnérables du monde entier; etc.

L'on pourrait alléguer que la durée de vie de plusieurs applications d'un produit CASE véritablement fonctionnel, par rapport à un produit biosourcé écologiquement supérieur à des niveaux d'efficacité inférieurs, est en fait supérieure en termes de développement durable. Au final, les impacts « fonctionnels » et « économiques » démontreront ce qui est avantageux en bout de ligne, mais est-ce que cela éclipsera pour autant la surréglementation ? **C'est de plus en plus la troublante question que se pose le Canada aujourd'hui.**

Alors que les produits continuent d'être utilisés pour satisfaire aux exigences de surfaces très différentes allant des appareils médicaux au béton, l'industrie doit avoir une connaissance détaillée des revêtements requis au fur et à mesure qu'ils sont formulés, manufacturés, emballés, appliqués, durcis, utilisés, réparés et recyclés. Cela nécessite des investissements importants, qui à leur tour créent des emplois, mais seulement si l'environnement d'exploitation dans le pays est accueillant et véritablement « ouvert aux affaires ». En ce qui concerne la demande croissante de solutions innovantes, il est important de mentionner qu'aux États-Unis seulement, plus de 40 000 demandes de brevets sont déposées chaque année dans des domaines liés aux revêtements pour une multitude d'utilisations.

La question plus générale pour que les organismes de réglementation apprécient et comprennent pleinement la situation implique de donner une certaine place à l'adaptabilité dans les règlements pour que la fonctionnalité puisse se développer, au moins à court terme. Sinon, le remède sera pire que le mal, pour ainsi dire. À mesure que des matières premières provenant de sources plus durables sont davantage présentes dans les mélanges complexes, le besoin de protéger véritablement ces formulations au moyen d'agents de conservation augmente significativement en raison d'un nouveau potentiel de biocontamination. En fait, si ces produits ne sont pas entièrement protégés, cela entraînera encore plus de répercussions négatives sur la santé humaine et l'environnement par rapport aux solutions traditionnelles et éprouvées pour le contrôle antimicrobien. De plus en plus, les règlements gouvernementaux ratent certaines occasions de prendre en compte les besoins des formulateurs, non seulement pour les produits-créneaux, mais aussi pour beaucoup d'autres ingrédients essentiels présents dans de nombreuses applications.

En fait, les règlements sont désormais excessivement restrictifs, comme nous l'avons constaté au

d'enroussissement en raison de la détérioration. Comme l'a constaté l'industrie, cela a déjà commencé à se produire plus souvent. Elle a également vu le secteur de la fabrication migrer du Canada vers les États-Unis, que ce soit pour des raisons de relocalisation de multinationales ou à la suite de l'ouverture d'installations satellites de PME canadiennes aux États-Unis. Plus de produits seront fabriqués aux États-Unis et expédiés au Canada. Les entreprises profitent ainsi d'un environnement plus propice au développement des affaires et d'un meilleur taux de change. **Cela est donc la meilleure preuve qui explique pourquoi tant les investissements réguliers que les investissements directs étrangers plafonnent au Canada.**

Les formulateurs devront repenser et adapter leur approche actuelle à l'égard des biocides pour ces nouveaux mélanges, lesquels peuvent faire l'objet de diverses attaques biologiques en constante évolution. Les matières premières utilisées dans les produits de peinture et de revêtement s'appuient de plus en plus sur des technologies d'origine biologique, des matériaux recyclés et des déchets. Cependant, ces matières doivent être protégées pour prévenir l'encrassement biologique avant d'être ajoutées aux produits finis. En fait, ce dont l'industrie canadienne a besoin est d'une protection accrue, et non réduite, surtout dans les cas où l'industrie devra maintenant composer avec une nouvelle réglementation gouvernementale plus stricte qui imposera des limites inférieures de COV dans une majorité de 49 catégories de revêtements d'entretien de bâtiments et industriel. Les règlements à cet effet devraient être promulgués en 2024 et 2025. Cela représente la moitié du volume des produits CASE vendus au Canada. Cette situation se traduit par un impact économique de plus de 12 milliards de dollars, ce qui correspond à la moitié de l'impact économique de 24 milliards de dollars lorsque l'on tient compte de tous les revêtements vendus au Canada. L'impact économique est important, comme le précise clairement la Directive du Cabinet sur la réglementation du gouvernement fédéral. **Mais, la Directive du Cabinet va-t-elle finalement être prise au sérieux?**

Qui dit plus de revêtements à l'eau dit aussi le besoin de lutter contre une contamination microbienne accrue; et si les agents de conservation de biocides sont interdits ou ont des utilisations plus restrictives, comme cela s'est produit en 2023 au Canada, cela entraînera à coup sûr des impacts économiques négatifs. De plus, les interdictions et les restrictions d'utilisation pour les biocides essentiels dans ce cas concernaient des agents de conservation de peinture qui sont encore couramment utilisés aux États-Unis. Il est à noter que les Américains n'ont pas l'intention de limiter leur utilisation dans ce pays. Moins de biocides ainsi que des limites réduites de COV pour les produits à l'eau signifient que l'industrie fait face à un problème de réglementation. **Houston, nous avons un problème!**

Les hypothèses faites en fonction de la science existante par rapport aux cadres réglementaires actuels doivent être rigoureusement étudiées quant à la manière dont ces hypothèses sont formulées et des résultats recherchés. Dans ce « processus », il est essentiel que les organismes de réglementation examinent ce que fait notre principal partenaire commercial et comment il le fait pour la même évaluation des risques, soit pour les mêmes produits chimiques, les mêmes entreprises et en utilisant exactement les mêmes données. **Pourquoi y aurait-il des différences?** Cette évaluation doit inclure les « répercussions économiques », comme l'exigent les cadres réglementaires actuellement en place dans les deux pays. La réglementation ne peut pas être négligée ou mal interprétée. Si elle l'est, il n'y aura aucun alignement réglementaire entre le Canada et les États-Unis et le seul pays à en souffrir dans ce scénario est le Canada. Pour réitérer les préoccupations exprimées précédemment, il faut conclure que ces règlements ont un impact sur l'économie anémique du Canada, en particulier en ce qui a trait au faible rendement du Canada en matière de productivité, lequel est inférieur de moitié à celui des États-Unis; sur le PIB par habitant très bas et sur le manque d'investissements, principalement en raison des obstacles réglementaires excessifs, comme le rappellent continuellement les principaux groupes de défense des intérêts des entreprises au gouvernement du Canada, et plus récemment après le dernier budget.

L'industrie CASE est ce qu'on pourrait appeler le « parti réglementé », et il comprend tous les aspects de ce qui est nécessaire pour élaborer des règlements justes et honnêtes. L'industrie comprend parfaitement que parfois il y aura des préoccupations incitant les organismes de réglementation à exiger des niveaux d'utilisation inférieurs ou à retirer complètement des

d'ensembles de données différents utilisés par un gouvernement, mais pas par un autre, de part et d'autre de la frontière, en l'occurrence, la plus grande entité commerciale du monde! Lorsque cela se produit, cela démontre que le gouvernement ignore les barrières établies de longue date dans le cadre de l'accord de libre-échange historique de l'ACEUM, et que le Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis cherche désormais une harmonisation réglementaire plus importante, et non l'inverse.

Ce qui est encore plus important est le besoin pour les organismes de réglementation de mettre en pratique entièrement les principes directeurs du gouvernement fédéral expliqués clairement dans sa *Directive du Cabinet sur la réglementation*, qui est souvent négligée.

Le principal groupe de pression du milieu des affaires au Canada, le Conseil canadien des affaires, n'aurait pu mieux dire lorsqu'il a déclaré : « *Se conformer aux innombrables règlements coûte cher et prend du temps. Ajouter à cela des processus réglementaires inefficaces et imprévisibles, et l'on obtient des entreprises qui n'aspirent pas à la réussite. Le gouvernement doit également alléger le fardeau réglementaire pesant sur les entreprises canadiennes, et travailler avec l'industrie et nos partenaires commerciaux internationaux pour garantir l'efficacité et l'harmonisation des règlements. Un mandat se basant sur le concept de la lentille économique pour les organismes de réglementation ajouterait un nouvel outil qui favoriserait des règlements stables et faciles à gérer visant à stimuler la croissance économique. Et cela n'a pas besoin d'être incorporé à la Loi, mais c'est ce qui se fait déjà quand même dans la plupart des cas, ce qui devrait être une procédure de base, et ce, à tous les paliers du gouvernement. » Il y a également des recommandations qui ont été formulées et que beaucoup d'associations ont appuyées, les principales sont :*

- Obliger les organismes de réglementation à adopter une analyse de fond à caractère économique afin de favoriser des règlements faciles à gérer qui favorisent la croissance économique et qui tiennent compte de notre compétitivité sur le marché mondial.
- Travailler avec l'industrie pour garantir l'efficacité et l'harmonisation réglementaires avec nos partenaires commerciaux internationaux.
- Convoquer à nouveau le Conseil de coopération en matière de réglementation et présenter des plans de travail prospectifs précis qui reflètent les priorités commerciales du Canada et des États-Unis.
- Travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour élaborer et favoriser un cadre réglementaire fondé sur une approche axée sur les données et la performance qui soutient l'innovation et s'adapte aux technologies évolutives.

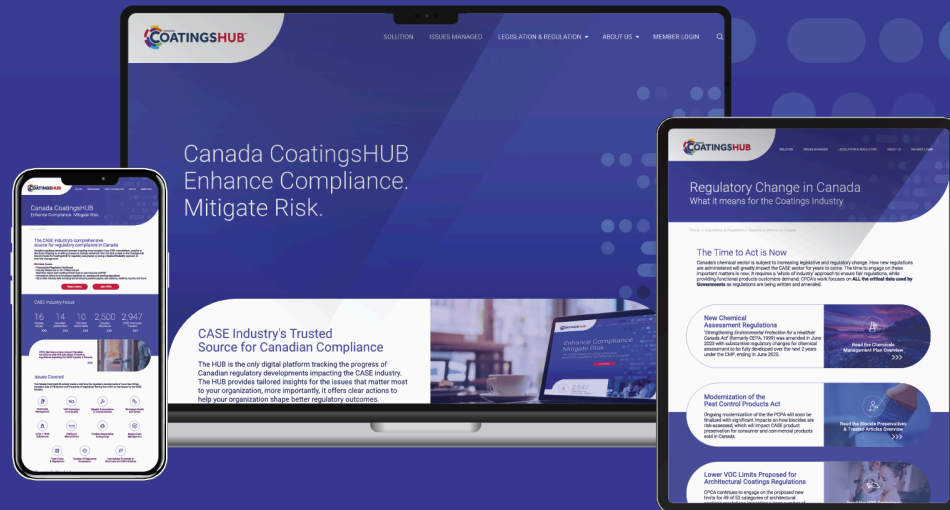
Il reste encore du temps au Canada, mais pas beaucoup, pour régler les choses et arrêter la spirale à la baisse causée par une surréglementation. Par exemple, il ne devrait pas falloir 12 à 14 ans pour obtenir l'approbation réglementaire nécessaire pour extraire des minéraux essentiels du sol, désormais très demandés à travers le monde. Dans d'autres pays, de tels projets n'ont besoin que de 2 ou 3 ans pour être approuvés. La nouvelle normalité ne doit pas se traduire par « la réglementation par litiges », comme nous l'avons vu à plusieurs reprises au cours de la dernière année. Le Canada doit revenir à une relation de travail collaborative entre l'industrie et le gouvernement pour faire avancer le pays.

Gary Leroux

Président et Chef de la direction

L'ACIPR a lancé son nouveau site Web

Les utilisateurs actuels peuvent dès à présent se connecter facilement au site Canada CoatingsHUB amélioré.



Visitez CanadaCoatingsHUB.ca

L'ACIPR a lancé son nouveau site Web CanadaCoatingsHUB.ca, lequel offre maintenant de meilleures fonctionnalités aux membres. La mise à jour du site comporte plusieurs nouvelles pages publiques décrivant en détail toute l'abondance des connaissances qui s'y trouvent et de l'expertise apportée par l'ACIPR en matière de plaidoyer et de relations avec les gouvernements. Le nouveau site souligne également la nécessité pour l'industrie de s'engager auprès de l'ACIPR et de soutenir ses efforts de défense des intérêts dont tous les acteurs de l'industrie CASE au Canada bénéficient. Toutes les fonctionnalités qui existaient déjà dans la section "portail des membres" ont été conservées, et les membres pourront continuer à utiliser le calendrier de conformité, les ressources de l'industrie et le tableau de bord de l'utilisateur, avec quelques améliorations qui leur ont été apportées, notamment :

1. Nouvelle interface améliorée avec une esthétique visuelle épurée pour l'utilisateur
2. Conformité à l'AODA intégrée grâce à un plugin d'accessibilité "UserWay".
3. Amélioration de l'accueil des utilisateurs et de l'enregistrement des membres
4. Amélioration du suivi de l'engagement des utilisateurs

Les utilisateurs actuels peuvent dès à présent **se connecter** facilement au site Canada CoatingsHUB amélioré. Le site a été mis en ligne le matin du 27 mars 2024. L'ACIPR continuera de tenir ses membres informés des mises à jour et nous demeurons disponibles si un soutien technique est nécessaire afin de résoudre tout problème de connexion ou d'usage du site Web que vous puissiez avoir.

Si vous ou l'un de vos collègues n'avez pas accès au nouveau HUB, vous pouvez facilement

vous inscrire, cliquant sur le « login membre » dans le menu principal (lien ici), suivi du formulaire d'inscription et indiquez que vous êtes membre de l'ACIPR. Notre système validera votre demande et vous donnera accès.

Si vous n'êtes pas membre, veuillez vous inscrire ici pour accéder à tout ce dont vous avez besoin pour garantir une conformité réglementaire totale au Canada.

PERSPECTIVES

Maintenant disponible en ligne

Téléchargez le ici



MOBILISATION DE L'ACIPR



Les efforts de mobilisation de l'ACIPR soutiennent une industrie de revêtements canadienne plus forte

- **Le gouvernement a récemment publié une évaluation préalable et le cadre de gestion des risques pour le groupe de substances naphthas à bas point d'ébullition (NBPE)**
- Environnement et Changement Climatique Canada a publié son Registre fédéral sur les plastiques pour 2024, 2025 et 2026
- L'ACIPR surveille de près la prochaine ronde de consultations du gouvernement en vertu de la nouvelle LCPE et les échéanciers connexes
- La Phase 3 du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) a officiellement pris fin le 31 mars 2024, mais il reste encore 65 substances à évaluer dans la prochaine phase

Note : Il s'agit là d'un aperçu très limité du travail considérable qu'accomplit l'ACIPR sur certains enjeux, et il reste encore plusieurs autres enjeux similaires à aborder et dont un certain nombre de mesures importantes devront être prises. Pensons entre autres aux collectes de données, aux représentations formelles, aux rencontres bilatérales, à l'engagement considérable de l'industrie, au travail des comités techniques, etc. Si des enjeux suscitent un intérêt pour votre entreprise ou si votre entreprise est touchée par ceux-ci ou par d'autres, veuillez noter qu'ils sont tous colligés sur une plateforme numérique mise à la disposition de l'industrie CASE au Canada, le Canada CoatingsHUB, en vue de faciliter leur accès et leur consultation.

Le gouvernement a publié l'évaluation préalable et le cadre de gestion des risques pour le groupe de substances naphthas à bas point d'ébullition (NBPE)

risques cible les NBPE utilisées dans des produits de consommation.

Les membres de l'ACIPR ont confirmé que plusieurs des 17 substances NBPE sont toujours utilisées dans des produits industriels et certaines dans des produits du secteur CASE (revêtements, adhésifs, obturants et élastomères). Le gouvernement cherche à en connaître davantage sur les fonctions, les habitudes d'utilisation, les solutions de rechange ou l'interchangeabilité d'autres NBPE, ainsi que sur leurs répercussions socio-économiques et techniques d'ici la mi-mai. L'ACIPR a envoyé aux membres un bulletin détaillé et recueille actuellement des commentaires afin de fournir des informations sur les lacunes exprimées dans le cadre de gestion des risques et des décisions qui en découleront. Les commentaires des membres sont essentiels afin que l'industrie puisse jouir d'une meilleure réglementation.

ECCC a finalement publié son Registre fédéral sur les plastiques pour 2024, 2025 et 2026

Toutes les entités ciblées ou tous les secteurs produisant des déchets plastiques doivent se conformer aux exigences liées au nouveau registre des plastiques. Les produits de l'industrie de la peinture et des revêtements sont indiqués à l'annexe 1, partie 4 de la catégorie 4 sous « produits de construction », et ils devront être inscrits dans le registre en 2026 pour le rapport de 2025, même si les matières apparentées aux peintures ne représentent que <2 % de l'ensemble du secteur de la construction et de sa capacité en tant que générateur de déchets plastiques.

Presque la totalité des emballages de plastique des peintures commerciales et vendues aux consommateurs ainsi d'autres produits est actuellement sous la responsabilité d'une Organisation professionnelle de recyclage laquelle collecte, stocke, transporte et recycle des déchets en collaboration avec divers fournisseurs de services dans chaque province canadienne. Pour la seule gestion des restes de peinture, l'on compte plus de 3 000 points de dépôts au Canada. Et ces recycleurs de peinture ont maintenant ajouté le « recyclage de des plastiques » à leur répertoire. Mais, en comparaison, l'on ne compte qu'un nombre limité de programmes de recyclage des déchets réservés aux industries, les commerces et les institutions (IC&I) au Canada.

Étant donné que la gestion du recyclage relève des provinces, l'ACIPR a suggéré qu'au lieu de créer un registre centralisé des plastiques très onéreux et exigeant, ECCC devrait élaborer un modèle de programmes devant être intégré dans tous les programmes REP provinciaux en vue de limiter pour l'industrie le dédoublement de ses efforts et une charge administrative supplémentaire. L'ACIPR a également noté qu'aucune analyse de coûts/bénéfices n'accompagnait la mise en place de ce nouveau registre exhaustif des plastiques, bien que cela occasionnera des coûts importants pour l'industrie. De plus, cette publication a paru peu de temps avant le début de la quatrième session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN-4) à Ottawa organisée pour discuter d'un instrument juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique. La CIN-4 vise à identifier de manière spécifique les stratégies et mécanismes les plus importants et les plus efficaces des gouvernements à mettre en place, y compris les besoins en matière de rapports. Des représentants de l'ACIPR et du World Coatings Council ont assisté aux réunions de la CIN pour soutenir le développement coordonné d'un traité juridiquement contraignant et ils publieront des rapports détaillés sur l'état des négociations pour le bénéfice de tous les membres du secteur CASE. Les membres peuvent s'attendre à recevoir un rapport complet peu après la réunion du CIN-4.

L'ACIPR surveille de près la prochaine ronde de consultations du gouvernement en vertu de la nouvelle LCPE et les échéanciers connexes

Le gouvernement va de l'avant avec la mise en œuvre de plusieurs initiatives clés dans le cadre de la modernisation de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), ce qui inclut le développement d'un cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain ainsi que plusieurs nouvelles approches d'évaluation et de gestion des risques, et des

Dans l'intérêt de ses membres, l'ACIPR met périodiquement à jour les étapes importantes de la prochaine série de consultations sur la LCPE. De plus, l'ACIPR a élaboré un système de suivi exhaustif des questions couvrant d'autres efforts liés à la modernisation de la réglementation en vertu d'autres lois et règlements (LPA, LPD, entre autres). Ce système ne consiste pas seulement à indiquer les objectifs et les échéanciers anticipés pour chaque évolution réglementaire pouvant potentiellement affecter le secteur, mais il aide entre autres les formulateurs, au sein des membres fabricants, à planifier à l'avance leur réponse aux nouvelles mesures réglementaires prévues.

La Phase 3 du PGPC a officiellement pris fin le 31 mars, mais il reste encore 65 substances à évaluer dans la prochaine phase

À la fin de l'exercice financier, ECCC et Santé Canada ont dûment réalisé l'évaluation des risques d'un nombre impressionnant de 4 298 substances sur un total de 4 363. Les 65 substances ou groupes de substances du PGPC-3, identifiées comme prioritaires dans le cadre du PGPC-3 pour lesquelles l'évaluation et la gestion des risques ont été reportées à la prochaine phase du PGPC, car elles doivent être traitées en utilisant des stratégies d'évaluation différentes, telles que pour les composés d'ammonium quaternaire, les sulfonates d'alkylbenzènes et leurs dérivés, l'éthanol, ainsi que l'essence, le diesel et les bitumes. Au cours du premier trimestre de 2024, ECCC et Santé Canada ont réussi à franchir la ligne d'arrivée en ce qui a trait à la publication de plusieurs rapports préliminaires d'évaluation des risques restants. Il a été établi que ces groupes avaient, jusqu'à un certain point, des implications dans le secteur CASE (on pense ici aux phénols substitués, au NMP et au NEP, aux substances dérivées de l'aluminium, aux substances NBPE, aux composés contenant du thallium, aux H₂S et aux sulfures et bisulfures de sodium). Les rapports d'évaluation finaux et les décisions finales concernant plusieurs autres groupes de la Phase 3 de PGPC devront être publiés plus tard cette année, ainsi que les instruments de gestion des risques en attente à être finalisés par la suite.

Nous ne savons pas encore en quoi consistera la prochaine phase du PGPC. Cependant, l'ACIPR a rappelé à ses membres que 65 substances, ainsi qu'un nombre supplémentaire de plus de 1 000 substances ou groupes de substances, seront probablement priorisées par ECCC et Santé Canada pour leur évaluation future et leur gestion des risques, le tout réalisé dans le cadre d'un processus d'évaluation beaucoup plus élargi et complexe et, dans certains cas, selon un calendrier d'évaluation comprimé. Parallèlement, la prochaine phase impliquera aussi un travail continu concernant les substituts du bisphénol A et leurs analogues fonctionnels, ainsi que sur des milliers de restrictions en lien avec les substances PFAS (SPFA) et les plastiques. La stratégie d'étiquetage d'ECCC et de Santé Canada demeure l'une des principales préoccupations des membres de l'ACIPR, d'où la nécessité d'adopter une approche « unifiée à l'égard de l'industrie » au sein du secteur CASE faisant l'objet des travaux de sensibilisation de l'ACIPR lesquels sont conservés exclusivement sur la plateforme Canada CoatingsHUB pour les membres, la seule base de données réglementaire numérique réservée à l'industrie CASE au Canada.




Conférence Canadienne sur les revêtements
Le 22 - 24 mai, 2024 VIEUX-MONTRÉAL


WILLIAM GRAY

Les inscriptions débutent
Le 1 Janvier, 2024
Visitez canpaint.com pour
plus de renseignements

L'ACIPR DANS LES ACTUALITÉS

CoatingsWorld présente le programme de la Conférence canadienne sur les revêtements organisée par l'ACIPR

L'Association canadienne de la peinture sera l'hôte de la **Conférence canadienne sur les revêtements** au à l'hôtel William Gray à Montréal les 22 et 23 mai 2024. Des séances de travail traitant des enjeux clés pour l'industrie des revêtements (CASE) au Canada, y compris les impacts à venir de l'IA générative. Les participants pourront aussi entendre les perspectives uniques du conférencier principal, monsieur Joe Schwarz, et assister au très populaire dîner de remise des prix du président, au cours duquel les réalisations des membres de l'industrie seront soulignées. Des étudiants diplômés préparant leur doctorat et leur maîtrise en génie chimique présenteront des séries d'affiches sur plusieurs approches innovantes appliquées dans des segments liés au secteur CASE, tels que les groupes vitrimères biosourcés, le développement de thermodurcissables intelligents recyclables biosourcés, la modification en surface des surfaces en cuivre pour des applications industrielles, et plus encore.



Plantez un *Arbre*. Plantez de *l'air pur*.

L'ACIPR est fière d'appuyer Arbres Canada. Ces dons annuels au nom de l'ACIPR et de tous les membres et non-membres contribuent aux efforts de séquestration du CO2 et de reboisement au Canada.

Plantez un arbre



TreeCanada
ArbresCanada

INITIATIVES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le saviez-vous ?

*Les revêtements servent à de nombreuses applications pour d'innombrables substrats dans une vaste gamme de produits fabriqués allant des automobiles aux emballages en passant par le marquage des routes. Ce qui est remarquable au sujet des **progrès environnementaux** dans ce domaine est qu'ils sont conçus de manière à donner de bons résultats dans diverses conditions, et ces revêtements procurent au produit fini des **caractéristiques évoluées** de rendement pour de nombreux produits finis, et ce, tous les jours. Cela signifie une **protection** contre la dégradation, comme la corrosion, l'abrasion, les températures élevées ou basses, les rayons ultraviolets, la moisissure et les microbes. Tous ces revêtements permettent d'améliorer le cycle de vie des biens précieux et offrent une **meilleure gérance des produits** et une **plus grande durabilité**.*

Le revêtement à base de graphène de GIT adopté par Pacific Basin

Dans une démarche proactive en faveur de l'efficacité énergétique et de la durabilité environnementale, **Pacific Basin**, une société de transport de marchandises sèches en vrac de premier plan, a choisi d'appliquer sur l'ensemble de sa flotte le revêtement durable à base de graphène pour hélices, XGIT-PROP, de l'entreprise GIT basée au Canada. Ce revêtement novateur peut accroître le rendement des navires jusqu'à 4 %, ce qui en fait une solution hautement efficace pour améliorer les cibles CII et les cotes de rendement RightShip en matière de GES.

GAF aide une tribu de la Louisiane à reconstruire des toits endommagés par un ouragan

La côte de la Louisiane a été touchée par plusieurs événements météorologiques intenses. La tribu Atakapa Ishak Chawasha, une petite communauté accessible uniquement par bateau, en a été particulièrement touchée. Le groupe Rebuilding Together New Orleans avec GAF et son initiative d'impact social **Community Matters** ainsi que l'entreprise

BASF présente des solutions d'additifs durables lors de l'événement CHINAPLAS 2024 et s'associe à Solidaridad pour favoriser l'autonomisation des agriculteurs brésiliens à l'égard de la biodiversité

BASF a récemment participé au CHINAPLAS 2024, un événement phare dans le secteur des industries du plastique et du caoutchouc, pour proposer des additifs qui augmentent considérablement la durabilité de diverses applications plastiques. **BASF** et Solidaridad feront une enquête pour déterminer comment les activités agricoles durables favorisent l'augmentation de la biodiversité, la conservation de l'environnement et la coexistence de l'agriculture et des agents de pollinisation.

Vibrantz Technologies a publié son premier rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise

Coincitant avec la célébration du deuxième anniversaire de **Vibrantz**, l'entreprise a publié son rapport sur la RSE faisant état des progrès réalisés et comprenant les indicateurs de rendement clés (IRC) à adopter pour l'année 2024 et au-delà. Les étapes importantes de 2023 incluent la finalisation de la base de référence des émissions de gaz à effet de serre (Portée 1 et Portée 2) et l'avancement du programme d'approvisionnement durable.

AkzoNobel utilise 100 % d'électricité renouvelable en Amérique latine et investit dans des laboratoires de recherche néerlandais pour stimuler l'innovation

La réussite **d'AkzoNobel** en Amérique latine vient renforcer encore plus sa volonté de réduire les émissions de carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 2018, année de référence). **AkzoNobel** a récemment investi dans son plus grand centre mondial de R et D qui permet déjà de réunir sous un même toit ses plus grandes équipes de R et D travaillant dans le secteur des revêtements décoratifs, automobiles et spécialisés.



Canadian Paint
and Coatings
Association

Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Adhésion des membres

*Votre soutien est essentiel
pour nous aider à mieux aider votre secteur*

L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement compte six catégories de membres, dont les droits d'adhésion sont fixés de façon équitable afin que chaque catégorie de membres puisse bénéficier de son adhésion en fonction de son implication directe dans l'industrie. Votre soutien et votre participation, ainsi que ceux de toutes les entreprises ayant les mêmes dispositions et cherchant à obtenir de meilleurs résultats pour le secteur au Canada, sont aujourd'hui plus importants que jamais. Dans le cas présent, plus nous grandirons, plus s'étendra notre influence face aux défis actuels (et futurs).

[Explorer l'adhésion](#)

RECONNAISSANCE DES MEMBRES



Axalta et BASF nommés dans la catégorie du fournisseur de l'année 2023 par GM

Axalta et BASF ont été reconnus comme faisant partie des meilleurs fournisseurs mondiaux de 2023 dans le cadre de l'événement annuel *Supplier of the Year 2024* organisé par GM. Une équipe mondiale et interfonctionnelle de GM sélectionne rigoureusement les lauréats du prix du fournisseur de l'année en se basant sur l'innovation et l'alignement avec les valeurs et les objectifs ambitieux de GM. Le nom de **BASF** figure chaque année parmi les entreprises honorées. L'entreprise a d'ailleurs remporté le prix à 17 reprises au cours des années.

PPG figure au classement de Newsweek des entreprises les plus dignes de confiance en Amérique en 2024 et reçoit le prix « Exceptional Workplace » pour la deuxième année consécutive

Newsweek s'associe à Statista pour mener une enquête indépendante auprès de 25 000 résidents américains. « Cette reconnaissance renforce la réputation de PPG en tant qu'entreprise de confiance qui valorise ses clients, ses employés et ses investisseurs, » a déclaré Bryan Iams, vice-président et directeur des communications chez PPG. **PPG** a reçu le prix « *Gallup Exceptional Workplace* » pour son implication et sa volonté d'améliorer chaque étape de la vie professionnelle.

100 Best Companies to Work For® pour les catégories Great Place To Work® et Fortune Year

Dow est la seule entreprise spécialisée en sciences des matériaux à être reconnue dans les catégories Great Place To Work® et Fortune Year. Avec la note obtenue par Dow, l'entreprise s'est retrouvée au plus haut niveau du classement parmi quatre entreprises de fabrication et de production.

Azelis reçoit une note de B (gestion) du Carbon Disclosure Project après y avoir participé pour la première fois

Azelis a obtenu récemment une note de B (gestion) décernée par le CDP. Azelis se positionne au-dessus de la moyenne de l'industrie (note de C), ce qui témoigne de son engagement constant visant à minimiser son empreinte carbone et son impact environnemental.

Nous voulons savoir!

Vos nouvelles sont importantes - Aidez-nous à publier vos réussites.

Veillez faire part à l'ACIPR des nominations, des prix et des reconnaissances spéciales décernés à votre entreprise!

Communiquez-nous vos nouvelles



 Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement

Canadian Paint and Coatings Association

Les revêtements fonctionnels sont l'avenir !

*Les revêtements sont **fiables, responsables et recyclables**. Ils sont également essentiels pour **protéger, préserver et assurer** notre avenir. Communiquez avec l'ACIPR afin de partager comment votre revêtement fonctionnel aide à bâtir en mieux.*

Partagez votre histoire

L'ÉCONOMIE CANADIENNE



Perspectives économiques mondiales selon EDC – Printemps 2024

La croissance projetée de **l'économie canadienne** est d'à peine 0,9 % en 2024, donc inférieure à la croissance de l'économie américaine de 2,3 % et la croissance mondiale de 2,9 %. Toutefois, **la croissance de l'économie canadienne** devrait s'accélérer pour atteindre 1,8 % en 2025. Ce passage à vide s'explique par le fort endettement des ménages et par l'investissement commercial réprimé par les taux d'intérêt élevés et le resserrement des conditions de financement. Voyez les prévisions à court terme pour le marché canadien de l'habitation.

La performance du Canada se détériore, ce qui lui a valu une note de C.

LES INNOVATIONS TECHNIQUES



Des revêtements froids aident les piétons à ressentir l'air plus frais, soit jusqu'à 1,5 °C de moins dans les zones urbaines

Des chercheurs de la NTU de Singapour ont mené une étude inédite en conditions réelles dans les tropiques pour évaluer de manière exhaustive l'efficacité des **revêtements froids** afin de diminuer la chaleur urbaine.

Des chercheurs de l'Université Goethe ont développé un capteur bactérien à puce avec revêtement de surface

Le **revêtement** fait en sorte que seuls des micro-organismes très spécifiques collent au capteur. Plus le nombre d'agents pathogènes est élevé, plus fort est le signal électrique produit par la puce. Le capteur est non seulement très sensible, mais il peut aussi mesurer la concentration de ces micro-organismes, ce qui aide à diagnostiquer des maladies et à protéger les aliments.

Des scientifiques conçoivent un pigment magenta inspiré par la lune

Des chercheurs de l'**Université d'Oregon** ont développé des pigments magenta rougeâtres durables inspirés de la **minéralogie lunaire** recueillie lors des missions Apollo et de la chimie utilisée de l'Égypte antique. Les nouvelles couleurs sont basées sur le chrome divalent (Cr²⁺) et sont les premières à en faire usage comme groupement chromophore.

Des solutions de revêtements monomatériaux entièrement recyclables ont été développées

Un nouveau partenariat est à l'origine du remplacement d'emballages multimatériaux par des solutions de produits monomatériaux de pointe qui se combinent à des technologies innovantes en matière d'encre et de revêtements. Ils offrent un bon rendement tout en étant faciles à recycler. Les emballages monomatériaux évolués répondent à **une demande croissante d'emballages durables**.

Nouveau rapport disponible sur les POLYURÉTHANES À HAUTE PERFORMANCE!

Mettant un accent particulier sur **les revêtements innovants et respectueux de l'environnement**, ce vaste rapport multimédia présente un recueil unique de documents techniques détaillés dans le domaine des polyuréthanes.

ACA CoatingsTech : Le monde innovant des revêtements glaciophobes

Les revêtements glaciophobes permettent de s'assurer que la glace ne s'accumule pas ou ne se fixe pas à une surface. Ils peuvent avoir la capacité de refouler les gouttelettes d'eau, de retarder la nucléation de la glace ou de réduire l'adhérence de la glace.



Le HUB MÉDIA de l'ACIPR

Nouvelles • Blogue • Événements



Membres
seulement

LES RAPPORTS de STATISTIQUES et RECHERCHE



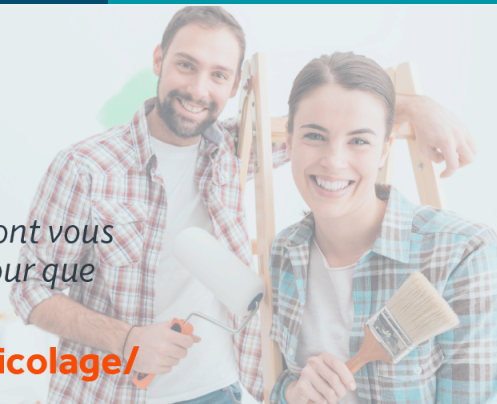
Membres
seulement

LES RAPPORTS de FUSIONS et ACQUISITIONS



Le centre de bricolage de l'ACIPR a tout ce dont vous avez besoin, des **tutoriels** à l'**inspiration**, pour que vous puissiez **peindre vous-même**.

[Visit canpaint.com/fr/centre-de-bricolage/](http://canpaint.com/fr/centre-de-bricolage/)



Voir ce courriel dans votre navigateur



Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtements
900-170 Laurier Avenue Ouest
Ottawa ON K1P 5V5

[Désinscrire de cette list](#)

Copyright © 2023 Association canadienne de la peinture et du revêtement, tous droits réservés.

